

<p style="text-align: center;">BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMPTABILITÉ ET GESTION</p>
--

ÉPREUVE U41

ÉTUDE DE CAS

SESSION 2020

Durée : 4 heures

Coefficient 6

Matériel autorisé :

L'usage de calculatrice, avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 20 pages, numérotées de 1/20 à 20/20

ÉPREUVE E41 - Étude de cas

Le sujet se présente sous la forme de 4 missions indépendantes

Page de garde		p.1
Présentation du cabinet d'expertise comptable FIDEC		p.2
Présentation de l'entreprise cliente FORE PF		p. 2 à 3
MISSION 1 : Opérations courantes	(40 points)	p. 4
MISSION 2 : Gestion sociale	(30 points)	p. 4
MISSION 3 : Gestion fiscale	(22 points)	p. 5
MISSION 4 : Travaux d'inventaire	(28 points)	p. 5

ANNEXES

A - Documents comptables, financiers, fiscaux et sociaux associés à la situation

MISSION 1 : Opérations courantes – Annexes A1 à A4	p. 6 à 8
MISSION 2 : Gestion sociale – Annexes A5 à A9	p. 9 et 10
MISSION 3 : Gestion fiscale – Annexes A10 à A12	p. 11 à 14
MISSION 4 : Travaux d'inventaire – Annexes A13 à A17	p. 15 à 17

B - Extraits issus de la réglementation comptable, financière, fiscale et sociale en vigueur

MISSION 2 : Annexe B1 : Documentation sociale	p. 18
MISSION 2 : Annexe B2 : Documentation technique – mémento SQL	p. 19
MISSION 4 : Annexe B3 : Documentation fiscale	p. 20

AVERTISSEMENTS

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée et les démarches devront être clairement décrites.

Les enregistrements comptables devront être présentés de façon structurée et indiquer les informations suivantes :

- Pour l'ensemble de l'opération : la date, le code journal et le libellé de l'opération,
- Pour chaque ligne de l'opération : le N° de compte général, le N° de compte de tiers (le cas échéant) et le montant "débit" ou "crédit".

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

LE CABINET FIDEC

Le cabinet FIDEC, situé à Bordeaux, est dirigé par deux experts-comptables, Thomas Sima et Alexandra Nittac.

Une équipe de 11 collaborateurs et 3 assistants réalise les missions confiées par les clients. Le collaborateur en charge du dossier client le traite dans son intégralité en fonction des tâches définies par la lettre de mission.

Organisation informatique

GESTION+, le PGI utilisé par FIDEC est proposé aux clients en utilisation partagée via une connexion internet.

Vos missions au sein de FIDEC

Vous venez d'obtenir votre BTS Comptabilité Gestion et vous réalisez un remplacement sur le poste d'assistant dans le cabinet FIDEC.

Vous vous tenez à disposition des collaborateurs en fonction de leur charge respective de travail.

Vous disposez de l'adresse électronique suivante sur le site du cabinet : assistant@fidec.fr (NB : dans toute correspondance, afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous vous identifierez en tant que "l'assistante" ou "l'assistant").

Au cours du mois de janvier 2020, vous êtes amené à assister Mme Dupuis, collaboratrice du cabinet, sur le dossier de l'EURL FORE PF, pour comptabiliser les dernières opérations courantes de l'exercice 2019, réaliser des missions sociales et fiscales et participer à la réalisation des travaux d'inventaire.

LE DOSSIER CLIENT : L'EURL FORE PF

L'EURL FORE PF a pour activité l'achat et la vente de pieux en béton armé ou en acier. Ces pieux sont prêts à l'emploi. Ils sont constitués d'un seul ou de plusieurs blocs assemblés. Ils sont utilisés dans de nombreux domaines techniques tels que les fondations profondes, l'amélioration de sol et le soutènement (par exemples : fondation de maisons individuelles, confortement des talus d'autoroute, fondation de pont, etc.).

Capital	10 000 €
Direction de l'entreprise	Paul Martin, gérant et associé unique
Chiffre d'affaires 2018	1 100 000 €
Code NAF	4690 Z Commerce de gros inter-entreprise
Convention collective	Convention collective du commerce de gros - IDCC 573
Coordonnées de l'entreprise	40 Boulevard Robert Boulin 33500 Libourne
Exercice comptable	01 janvier au 31 décembre

Les clients de l'entreprise FORE PF sont des professionnels du BTP (bâtiment et travaux publics), français et étrangers.

L'EURL FORE PF emploie sept salariés dont Mme Louise, assistante de gestion. Elle est ouverte 5 jours par semaine du lundi au vendredi ; la durée de travail dans l'entreprise est de 7 heures par jour.

Organisation comptable

L'EURL FORE PF utilise le PGI GESTION+ proposé par le cabinet FIDEC.

Les accès aux différents modules sont les suivants :

	FORE PF	Cabinet FIDEC
Utilisateurs	Valérie LOUISE	Nadège DUPUIS
Modules :		
Gestion des stocks	✓	
Gestion commerciale	✓	✓
Comptabilité		✓
Gestion sociale		✓
Immobilisations	✓	✓

Seules les opérations de ventes sont gérées par le module de gestion commerciale.

Les journaux auxiliaires

Les journaux auxiliaires sont :

- le journal des achats : ACH
- le journal de banque : BA
- le journal des opérations diverses : OD
- le journal des opérations liées aux travaux d'inventaire : CLO
- le journal des ventes : VE
- le journal de caisse : CA
- le journal des à nouveaux : AN

Les comptes de tiers

Extrait du plan des comptes des tiers Fournisseurs

401 FOURNISSEURS	
Code	Libellé
FRSOT	SOTERRE
FRPAN	PANTAR
FRGEO	GEONECONCEPT
FRGEB	GEBRUDER

Extrait du plan des comptes de l'entreprise

L'entreprise utilise les comptes du Plan Comptable Général (comptes à 6 chiffres) et les comptes spécifiques suivants :

.....
445220	État -TVA due intracommunautaire
445661	État - TVA déductible sur autres biens et services
445662	État - TVA déductible sur autres biens et services sur achats intracommunautaires
445663	État - TVA déductible sur autres biens et services sur importations
445664	État - TVA déductible sur les encaissements
.....
607101	Achats de pieux en béton armé
607102	Achats de pieux en acier

Régime fiscal en matière de TVA

L'entreprise relève du régime réel normal. Les produits vendus sont taxés au taux normal de 20%.

Règles comptables

La date d'enregistrement des factures correspond à la date de facturation.

Les frais accessoires d'achat sont comptabilisés dans les comptes de charges par nature.

Mme Dupuis, collaboratrice du cabinet, vous charge de traiter certaines opérations du dossier FORE PF pour le mois de décembre 2019.

Mission 1-A

Mme Louise, assistante de gestion de l'EURL FORE PF, vient de transmettre au cabinet les dernières factures de l'exercice 2019.

Comptabiliser les factures en attente du mois de décembre 2019.

Mission 1-B

FORE PF entretient depuis de nombreuses années des relations privilégiées avec le fournisseur SOTERRE auprès duquel elle achète l'intégralité des pieux en acier.

Dans le cadre de sa politique commerciale relative à la fidélité, SOTERRE accorde à FORE PF une ristourne tous les mois.

Pour le mois de décembre, la ristourne a été calculée par le fournisseur SOTERRE. L'avoir correspondant vient d'être réceptionné.

Mme Dupuis, souhaite vérifier cet avoir qu'elle pense erroné au regard des conditions habituelles.

Elle vous demande de rédiger à son attention (dupuis@fidec.fr) un courriel daté du 20 janvier afin de :

- ***identifier les éventuelles erreurs ;***
- ***présenter le détail du calcul de la ristourne TTC.***

Mission 2-A

M. Coulé, commercial, a pris le solde de ses congés payés durant le mois de décembre 2019. Son bulletin de paie vient d'être généré.

Mme Dupuis vous demande de :

- ***justifier l'existence des trois lignes dédiées aux congés payés dans le bulletin ;***
- ***contrôler leurs montants.***

Mission 2-B

Pour connaître le montant brut des salaires de la période de référence, Mme Dupuis recherche les bulletins de paie du salarié et cumule les différents salaires bruts.

Afin d'automatiser ce calcul, elle souhaiterait exécuter une requête SQL dans le PGI GESTION+.

Mme Dupuis vous demande de :

- ***rédiger la requête SQL permettant d'obtenir le montant de la rémunération brute de la période de référence de M. Coulé (36 882,50 €).***

M. Martin, gérant de l'EURL FORE PF s'interroge sur les modalités de déduction de TVA sur certaines factures de l'exercice 2019. Il vient de transmettre un courriel à Mme Dupuis à ce sujet. Elle a rédigé une note de travail à votre attention.

Mme Dupuis vous charge de préparer les réponses qui seront communiquées à M. Martin.

MISSION 4 : TRAVAUX D'INVENTAIRE**Annexes A13 à A17**

Les travaux d'inventaire ne sont que partiellement effectués. Mme Dupuis vous confie l'ensemble des documents restant à traiter accompagnés des informations transmises par le client. Elle doit réviser le dossier de travail afin de s'assurer que l'ensemble des travaux a été correctement réalisé.

Mme Dupuis vous charge de :

- ***expliquer l'objectif des écritures d'extourne (ou contrepassation) enregistrées à la date du 01/01/2019 présentes dans les comptes 615520 et 622600 ;***
- ***justifier ces dernières écritures en référence aux règles et principes comptables ;***
- ***comptabiliser et détailler les calculs des écritures d'inventaire en respectant la procédure décrite dans le processus « Cycle de révision du cabinet » ;***
- ***expliquer votre analyse au 31 décembre 2019 au sujet du compte 616100 (assurances multirisques).***

Annexe A1 - Factures non comptabilisées du mois de décembre 2019

GeoneConcept

14, Rue Francis Martin

33000 Bordeaux

SIRET : 500 042 742 00021

FORE PF

40, Boulevard Robert Boulin

33500 Libourne

Affaire 008/36222 FORE PF : TP Pieux battus

Note d'honoraires n° 16F502

Le 20/12/2019

Assistance Géotechnique pour le projet « ZAC Marguerite »	207,00
Remise de 10 %	20,70

Total HT	186,30
TVA 20 %	37,26

Net à payer	223,56
-------------	--------

Date d'échéance du règlement : 45 jours fin de mois par chèque

TVA acquittée d'après les débits

Gebruder

24, Avenue Barlant

Bruxelles

BE 485 652 231

FORE PF

40, Boulevard Robert Boulin

33500 Libourne

FR 24 776 546 322

Facture n°48569

Date de la facture : 20/12/2019

Code produit	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
12454	Pieux en béton armé	230	7,00	1 610,00

Taux TVA	Total HT	Escompte	Total TVA	Net à payer
	1 610,00	Néant		1 610,00

Règlement par chèque le 04/01/2020

Annexe A1 - Factures non comptabilisées du mois de décembre 2019 (suite)

PANTAR 7, Rue Carnot 86000 Poitiers SIRET : 419 828 413 00014		FORE PF 40, Boulevard Robert Boulin 33500 Libourne		
Facture n° 1458 Date de la facture : 20/12/2019				
Code article	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
AF2015004	Pieux en béton armé préfabriqué	180	10,50	1 890,00
Total				1 890,00
Remise 10 %				189,00
Net commercial				1 701,00
Escompte 2 %				34,02
Net financier				1 666,98
Port forfaitaire				120,00
TOTAL HT				1 786,98
TVA 20 %				357,40
Palettes consignées (5 palettes pour un montant de 10 € unitaire)				50,00
Total TTC				2 194,38
Mode de règlement : chèque à réception de la facture				

PANTAR 7, Rue Carnot 86000 Poitiers SIRET : 419 828 413 00014		FORE PF 40, Boulevard Robert Boulin 33500 Libourne		
Facture AV n° 157 Date de la facture : 27/12/2019				
Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant	
Retour des palettes consignées	5	10,00	50,00	
Net à déduire			50,00	

Annexe A2 - Ristourne mensuelle négociée avec le fournisseur SOTERRE

Le fournisseur SOTERRE accorde à FORE PF une ristourne mensuelle calculée par tranche selon le barème suivant :

Tranche de chiffre d'affaires net hors taxe	Pourcentage de ristourne par tranche
< à 5 000 €	0 %
>= à 5 000 € et < à 10 000 €	2 %
>= à 10 000 € et < à 20 000 €	3 %
>= à 20 000 €	4 %

Annexe A3 - Extrait de la balance des comptes de FORE PF

FORE PF Comptes généraux de 607102 à 607102 Période du 01/12/2019 au 31/12/2019					
Comptes	Intitulés	Mouvements		Soldes	
		Total débit	Total crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
607102	Achats de pieux en acier	23 000,00	1 200,00	21 800,00	

Annexe A4 - Facture d'avoir du fournisseur SOTERRE

SOTERRE 14 Rue des Cormières 47000 Agen Facture d'avoir AV 258 Date : 31/12/2019 SIRET : 799 269 246 00035		FORE PF 40, Boulevard Robert Boulin 33500 Libourne
Ristourne sur chiffre d'affaires de décembre 2019 23 000 x 4 % = 920,00 € Total HT		920,00 €
TVA 20 %		184,00 €
Net à déduire TTC		1 104,00 €

Annexe A5 - Extrait des règles sociales applicables dans l'entreprise

L'entreprise pratique :

- le décompte des congés payés en jours ouvrables ;
- les retenues pour absences se calculent en jours ouvrés réellement travaillés ;
- le maintien du salaire lors de la prise de congés payés de ses salariés (la retenue pour absence de congés payés est calculée selon la méthode des jours réellement ouvrés) ;
- le contrôle par rapport à la méthode du dixième lorsque le salarié solde les congés payés d'une période.

Annexe A6 - Extrait du bulletin de paie de Monsieur Coulé

Bulletin de paie		Période	Décembre 2019
COULÉ Damien 3 rue des Framboises 33500 Libourne N° INSEE : 1 92 08 71 158 095 45 Emploi : Commercial Niveau III : Echelon 3 Matricule : AM11		EURL FORE PF 40, Boulevard Robert Boulin 33500 Libourne Code NAF : 4690 Z SIREN : 232 654 987 Convention collective nationale du commerce de gros	
Désignation	Base	Taux salarial	Part salariale
Salaire de base	151,67	16,54	2 508,62
Absence pour congés payés du 07 décembre au 15 décembre inclus	5,00		- 597,29
Indemnités de congés payés – Maintien du salaire			597,29
Régularisation congés payés période 2018 -2019			104,45
Salaire brut			2 613,07

Annexe A7 - État des congés payés de M. Coulé issu du module de paie avant prise en compte de la paie de décembre 2019

Date : 02/12/2019		Récapitulatif congés payés 2018-2019					
Entreprise		EURL FORE PF					
Matricule	Nom	Prénom	Congés payés acquis	Congés payés pris	Congés payés restants	Montant de l'ICP versée (1)	Montant brut des salaires sur la période de référence (01 juin 2018 au 31 mai 2019) (2)
AM11	Coulé	Damien	30 jours	24 jours	6 jours	2 986,51 €	36 882,50 €

(1) ICP = Indemnité de congés payés

(2) Montant obtenu à partir des bulletins de paie

Annexe A8 - Calendrier du mois de décembre 2019

	L	Ma	Me	J	V	S	D
Semaine 48							1
Semaine 49	2	3	4	5	6	7	8
Semaine 50	9	10	11	12	13	14	15
Semaine 51	16	17	18	19	20	21	22
Semaine 52	23	24	25	26	27	28	29
Semaine 01	30	31					

Le mois de décembre compte 21 jours réellement ouvrés. Le 25 décembre est un jour férié et chômé.

Annexe A9 - Extraits du modèle relationnel et de la table BULLETIN relatifs au module paie du PGI GESTION+

SALARIE (Matricule, Civilite, Nom_De_Naissance, Prenom, Rue, CP, Ville, Num_Secu, Date_Entree, Code_Emploi,..., #Code_Service)

BULLETIN (Id_Bulletin, Montant_Brut, Montant_Net_A_Payer, Montant_Net_Imposable, ..., #Matricule, #Code_Periode)

PERIODE (Code_Periode)

L'attribut « code_periode » de la table PERIODE au format numérique (de type DATE) contient le mois et l'année du bulletin. Ex : « 01/2019 » soit le bulletin de janvier 2019.

Extrait de la table BULLETIN

<u>Id_bulletin</u>	Montant_brut	Montant_net_a_payer	Montant_net_imposable	Matricule	Code_periode
...
B20180611	2 508,62	2 045,93	2 129,60	AM11	06/2018
...
B20191203	1 894,12	1 653,28	1 695,37	AM03	12/2019
B20191211	2 613,07	2 134,12	2 218,27	AM11	12/2019
...


Annexe A10 - Note de travail de Mme Dupuis

Note de travail
Nadège Dupuis , collaboratrice PJ : Mail de M. Martin
A
Assistant comptable
<p>Nous avons reçu de M. Martin, gérant de l'EURL FORE PF, un mail que je joins à cette note.</p> <p>J'ai déjà commencé une veille fiscale au sujet des charges somptuaires. Il apparaît, selon l'article 39 bis du CGI, que sont notamment considérées comme charges somptuaires, les dépenses des charges de toute nature ayant trait à l'exercice de la chasse ainsi qu'à l'exercice non professionnel de la pêche. Ces dépenses sont expressément exclues du droit à déduction de la TVA.</p> <p>Merci de préparer une réponse sous forme d'un tableau précisant pour chaque document :</p> <ul style="list-style-type: none">• les règles de déductibilité en matière de TVA ;• le montant de la TVA non déductible. <p>Je vous remercie pour votre collaboration.</p> <p style="text-align: right;">Nadège Dupuis</p>

Annexe A11 - Courriel de M. Martin

De	p.martin@Forepf.fr
À	dupuis@fidec.fr
Date	29 janvier 2020
Objet	Questions sur la TVA
PJ	Pièces comptables : factures 2019
<p>Bonjour,</p> <p>Vous avez pour mission d'établir, tous les mois, les déclarations de TVA de mon entreprise.</p> <p>Je me suis rendu compte qu'un nombre important d'opérations courantes ne donnent pas lieu à récupération de la TVA.</p> <p>Aussi, je souhaiterais connaître les modalités de déduction de la TVA sur certaines de ces opérations.</p> <p>Pourriez-vous, à partir des pièces comptables 2019 que je vous ai communiquées, me présenter pour chacune d'elles, une analyse fiscale sur la déductibilité de la TVA (de préférence dans un tableau) ?</p> <p>Bien cordialement, Paul Martin</p>	

Annexe A12 - Pièces comptables sélectionnées par Mme Dupuis



 BOB PÊCHE 500 avenue de la marée 06600 ANTIBES RCS : 522 034 237		Journée offerte aux quatre principaux clients		FORE P 40, Boulevard Robert Boulin 33500 Libourne
Facture n° 2327 Le 30/10/2019				
Journée de pêche en mer				1 200,00
Total HT				1 200,00
TVA 20 %				240,00
Net à payer				1 440,00
Date d'échéance du règlement : 15/11/2019				

Hôtel BELNUIT Avenue de la libération 87000 Limoges Tel : 0951035367			
18 au 21 novembre 2019 <i>Vous avez réglé 3 nuitées</i>			
Nuitées prises par un salarié sur le lieu de chantier			
Qts	désignation	PU	Total
3	nuitées chambre simple	50,00	150,00 €
			Total Euros 150,00 €
TVA HT TTC			
TVA 10%	13,64 €	136,36	150,00
La direction et son équipe vous remercie de votre visite A BIENTOT			

Station Hyper U ZA des tilleuls 33500 LIBOURNE 20 nov. 2019 Essence sans plomb 95 - E10 84,00 TTC 60 litres PU HT : 1.17 Total HT : 70,00 TVA 20 % 14,00
--

Plein essence véhicule de tourisme de la société

Annexe A12 (suite) - Pièces comptables sélectionnées par Mme Dupuis

 <p>PNEUS 33 45, boulevard Robert Boulin 33500 Libourne</p>		 <p>FORE PF 40, Boulevard Robert Boulin 33500 Libourne</p>	
Facture n° F24587			
Le 14 septembre 2019			
Lot de 4 pneus pour Renault Mégane « Estate » 205/55 R16 91H		340,00	
Total HT		340,00	
TVA 20 %		68,00	
Net à payer		408,00	
Règlement comptant			

Club
de
spor
t
Fit
and
For
m
20
rue
de
la
liber
té
335
00
Libo
urn
e

Fact
ure
n°
AB2
05
Le
02
janv
ier
201
9

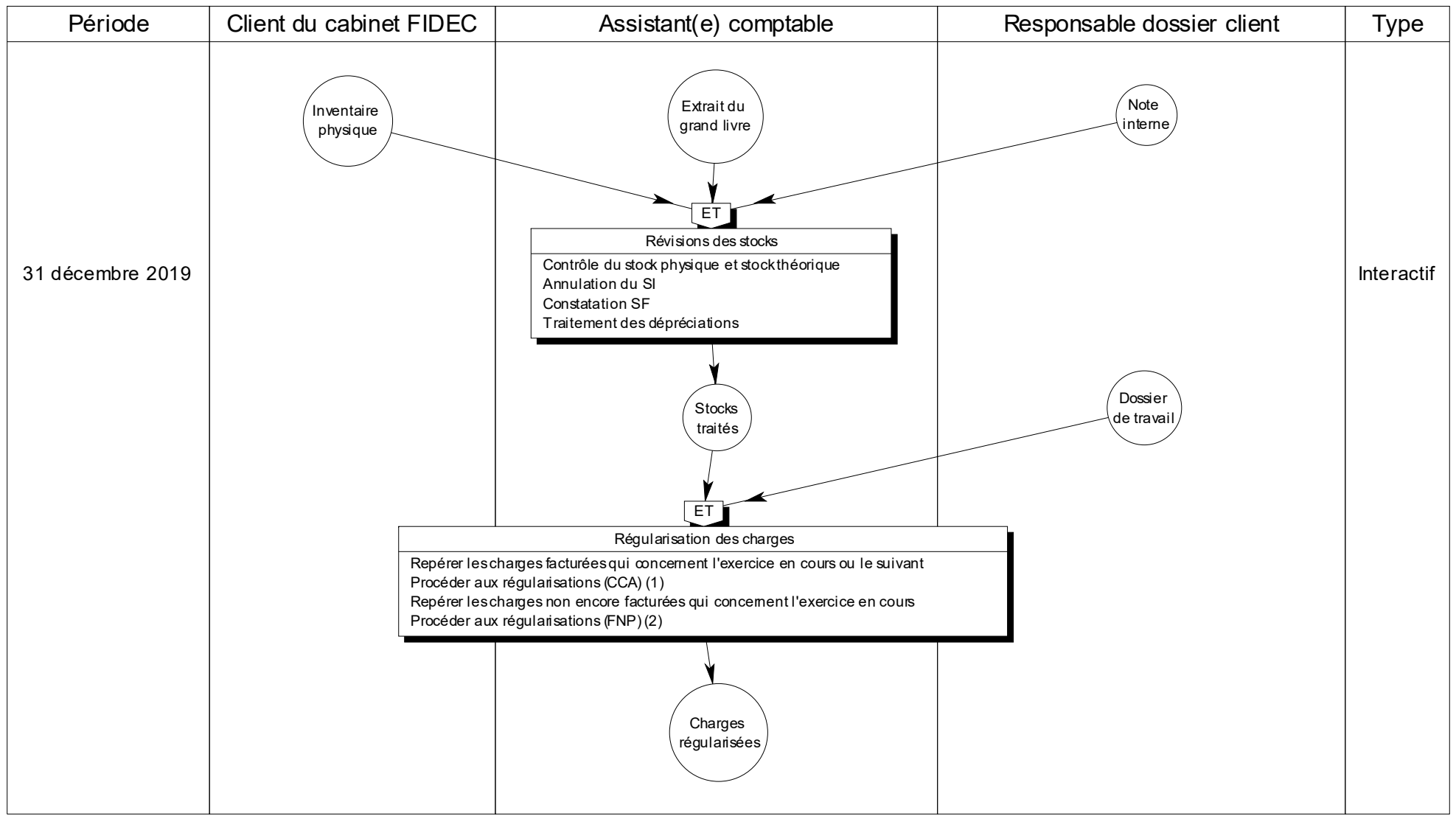
A	3
b	5
o	0
n	,
n	0

ement annue (Abonné n° 1)
Total HT TVA 20 %
Net à payer
Règlement co

Annexe A12 (suite) - Pièces comptables sélectionnées par Mme Dupuis

Traditions du Gers			
<p>AU VILLAGE Tradition du Gers 1 allée des fleurs 32000 AUCH</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; transform: rotate(-5deg); display: inline-block;"> <p>Cadeaux pour les salariés (paniers gourmands) Cadeaux pour les clients (lots de bocaux de foie gras)</p> </div> <p style="text-align: right;">FORE PF 40, Boulevard Robert Boulin 33500 Libourne</p> <p>Facture Le 20/12/2019</p>			
	Qté	PU HT	Montant
Paniers gourmands	7	70,00	490,00
Lot de bocaux de foie gras (500 g)	10	85,00	850,00
Total HT			1 340,00
TVA 20 %			268,00
Net à payer			1 608,00
Règlement comptant par chèque			

Annexe A13 - Extrait du processus « cycle de révision du cabinet FIDEC »



(1) Charges constatées d'avance

(2) Factures non parvenues

Annexe A14 - Extrait du grand livre des comptes de stocks avant inventaire 31/12/2019

Compte	Jal	N° de pièce	Libellé	Débit	Crédit	Solde progressif
370000			STOCKS DE MARCHANDISES			
01/01/2019	ANO		A-nouveaux au 01/01/2019	85 918,12		85 918,12
			Total 370000	85 918,12		85 918,12
397000			DEPRECIATION STOCKS DE MARCHANDISES			
01/01/2019	ANO		A-nouveaux au 01/01/2019		1 205,00	1 205,00
			Total 397000		1 205,00	1 205,00

Annexe A15 - Note de Mme Dupuis et compte rendu concernant les stocks de marchandises au 31/12/2019

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint le compte rendu de l'inventaire au 31/12/2019. Aucune dépréciation ne s'avère nécessaire au 31/12/2019. La dépréciation constatée à la clôture de l'exercice 2018 est devenue sans objet.

Valérie Dupuis

Compte rendu de l'inventaire au 31.12.2019

Inventaire permanent							Inventaire Physique
Valeur stock (EUR)	Coût d'achat 2019 (EUR)	Poids unitaire (KG) commercial	Article	Désignation	unité	Stock Théorique	Stock Physique
27 409,60	18,52	21,00	1001004040	Tube en fonte ductile 5,0 m 118/07,5 mm	mètre	1 480	1 480
2 286,57	13,53	2,10	1002003010	Sabot trilame pieux BAF 118/06,0 à 10,6 mm	pièce	169	169
(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
7 776,00	1 944,00	472,00	1003001020	Adaptateur pieux BAF Montabert V1200	pièce	4	4
5 832,00	1 944,00	136,00	1003001060	Adaptateur pieux BAF Montabert V1800	pièce	3	3
92 761,02	Total inventaire 31/12/2019						

Annexe A16 - Extrait du grand livre avant inventaire au 31/12/2019

Comptes de régularisation

Compte	Jal	N° de pièce	Libellé	Débit	Crédit	Solde progressif
408100			FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES (FNP)			
01/01/2019	ANO		A-nouveaux au 01/01/2019		3 720,00	-3 720,00
01/01/2019	CLO	2	EXTOURNE FNP 12/2018	3 720,00		0,00
			Total 408100	3 720,00	3 720,00	0,00
486000			CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (CCA)			
01/01/2019	ANO		A-nouveaux au 01/01/2019	756,25		756,25
01/01/2019	CLO	3	EXTOURNE CCA 12/2018		756,25	0,00
			Total 486000	756,25	756,25	0,00

Annexe A16 (suite) - Extraits du grand livre avant inventaire au 31/12/2019

Autres charges externes

Compte	Jal	N° de pièce	Libellé	Débit	Crédit	Solde progressif
615520	ENTRETIEN DU MATERIEL					
01/01/2019	CLO	3	Extourne charge constatée d'avance Maintenance annuelle	756,25		756,25
...
01/12/2019	ACH	201903087	Infogestion SAS - Maintenance annuelle 01-12-2019 au 30/11/2020	825,00		2 451,25
			Total 615520	2 451,25		2 451,25
616100	ASSURANCES MULTIRISQUES					
04/01/2019	ACH	201912063	RCB - 01/2019 au 12/2019	2 400,00		2 400,00
			Total 616100	2 400,00		2 400,00
.....						
622600	HONORAIRES					
01/01/2019	CLO	2	EXTOURNE Facture non parvenue JURI EXPERTT Appro comptes 2018		300,00	- 300,00
01/01/2019	CLO	2	EXTOURNE Facture non parvenue FIDEC Missions année 2018		2 800,00	- 3 100,00
...
30/04/2019	ACH	201904124	FIDEC Missions année 2018	2 800,00		7 895,42
...
01/06/2019	ACH	201906122	JURI EXPERTT Appro comptes 2018	300,00		13 091,67
...
			Total 622600	33 006,92	3 100,00	29 906,92
.....						

Annexe A17 - Extrait du dossier de travail 2018

Détails des Charges Constatées d'Avance (CCA) au 31/12/2018

Opérations concernées	Comptes	Montants €
Maintenance annuelle Infogestion SAS	615520	756,25
Total CCA au 31/12/2018		756,25

Détail des Factures Non Parvenues (FNP) au 31/12/2018

Opérations concernées	Comptes	Montants €
JURI EXPERTT appro comptes 2018	622600	300,00
FIDEC Mission année 2018	622600	2 800,00
Total FNP 2018 HT		3 100,00
TVA sur facture non parvenue		620,00
Total FNP 2018 TTC		3 720,00

Remarque : Ces honoraires ont été négociés en 2018 pour 2 années. Les honoraires 2019 seront donc identiques à ceux de 2018 et seront facturés en avril 2020.

Calcul de l'indemnité

Deux méthodes de calcul - L'indemnité de congés payés compense la perte de salaire consécutive à l'absence du salarié pendant le congé annuel. Elle est calculée (c. trav. [art. L. 3141-24](#)) :

- soit sur la base du dixième de la rémunération totale perçue par le salarié entre le 1^{er} juin de l'année précédente et le 31 mai de l'année en cours (période durant laquelle les congés payés ont été acquis) ;
- soit sur la base de la rémunération qui aurait été perçue pendant le congé si le salarié avait continué à travailler.

L'employeur doit retenir la solution la plus avantageuse pour le salarié.

[...]

Comparaison entre les deux méthodes de calcul - La comparaison entre les deux méthodes doit se faire dans le cadre de l'indemnité totale et non pour chaque fraction de congé. La vérification sera souvent effectuée lorsque le salarié aura pris la totalité de son congé.

PROJECTION D'ATTRIBUTS		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
SELECT	Spécifie les attributs que l'on veut extraire et afficher	SELECT TABLE.Attribut
FROM	Spécifie les tables nécessaires à la requête	FROM TABLE1, TABLE2
;	Indique que la requête est terminée	;

SÉLECTION		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
WHERE	Précède la première jointure ou sélection	WHERE TABLE.Attribut LIKE chaîne de caractères
AND	Succède à WHERE que ce soit pour une sélection ou une jointure	AND TABLE.Attribut = Valeur numérique
OR	Précède une sélection (union)	OR TABLE.Attribut = Valeur numérique
LIKE / =	LIKE précède une chaîne de caractères. = précède une valeur numérique.	WHERE TABLE.Attribut LIKE chaîne de caractères AND TABLE.Attribut = Valeur numérique
IS [NOT] NULL	Prédicat de [non] nullité	WHERE TABLE.Attribut IS [NOT] NULL
BETWEEN ... AND ...	Prédicat d'intervalle Équivalent à >= ... AND <= ...	WHERE TABLE.Attribut BETWEEN valeur1 AND valeur 2

TRI		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
ORDER BY ... ASC ou DESC	La hiérarchie des clés de tri est définie par l'ordre des attributs derrière ORDER BY	ORDER BY TABLE.Attribut1, TABLE.Attribut2 ASC

CALCULS		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
SUM	Retourne la somme des valeurs d'un attribut d'une table	SELECT SUM (TABLE.Attribut) AS NomAlias
AVG	Retourne la moyenne des valeurs d'un attribut d'une table	SELECT AVG (TABLE.Attribut) AS NomAlias
MAX	Retourne la valeur maximum d'un attribut d'une table	SELECT MAX (TABLE.Attribut) AS NomAlias
MIN	Retourne la valeur minimum d'un attribut d'une table	SELECT MIN (TABLE.Attribut) AS NomAlias
AS	L'attribut projeté est identifié par le nom de l'alias	SELECT SUM (TABLE.Attribut) AS NomAlias

REGROUPEMENT		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
COUNT	Retourne le nombre de tuples d'une table	SELECT COUNT (TABLE.Attribut) AS NomAlias
GROUP BY	Permet de faire porter les fonctions d'agrégat sur des partitions de la table	GROUP BY TABLE.Attribut HAVING TABLE.Attribut = Valeur
HAVING	Permet d'appliquer des prédicats de condition sur des résultats de regroupement	GROUP BY TABLE.Attribut HAVING TABLE.Attribut = Valeur

Revue fiduciaire Mensuel RF 1107 – (09/2019) - TVA déductible – Exclusions et restrictions du droit à déduction

§ 1749 - Biens cédés sans rémunération ou contre une faible rémunération – Principe d'exclusion du droit à déduction

Les biens cédés sans rémunération ou moyennant une rémunération très inférieure à leur prix normal, notamment à titre de commission, salaire, gratification, rabais, bonification, cadeau, quelle que soit la qualité du bénéficiaire (client, fournisseur, personnel) ou la forme de la distribution, n'ouvrent pas droit à déduction. Ne sont toutefois pas visés les biens de très faible valeur [...]

§ 1752 – Déduction de la TVA admise pour les objets de très faible valeur

[...]

Sont considérés comme tels, les biens d'un prix d'achat ou de revient [...] n'excédant pas 69 euros, taxes comprises, par objet, par an et par bénéficiaire. [...]

Revue fiduciaire Mensuel RF 1107 – (09/2019) – Dépenses liées au logement

§ 1734

La TVA qui a grevé les dépenses supportées par les entreprises pour assurer le logement de leurs dirigeants et de leur personnel est exclue du droit à déduction (CGI, ann. II art.206). [...]

Déductibilité de la TVA sur le gazole étendu à l'essence – Service-Public-Pro.fr

L'échéancier de mise en place de la déductibilité est le suivant :

Extension du droit à déduction de la TVA sur le gazole grevant l'essence		
À partir du	Fraction de TVA déductible grevant l'essence	
	Véhicules ou engins exclus du droit à déduction	Autres véhicules
1 ^{er} janvier 2017	10 %	0 %
1 ^{er} janvier 2018	20 %	20 %
1 ^{er} janvier 2019	40 %	40 %
1 ^{er} janvier 2020	60 %	60 %
1 ^{er} janvier 2021	80 %	80 %
1 ^{er} janvier 2022	80 %	100 %

Revue fiduciaire – Dictionnaire comptable et financier – Février 2019

§ 85687 Véhicules de transport de personnes

[...] Pas de déduction de la TVA. Les entreprises autres que les entreprises de transport public de voyageurs ou de location, qui utilisent des véhicules conçus pour le transport des personnes ou à

usage mixte [...], ne peuvent pas déduire la taxe facturée, quel qu'en soit le taux. Il en est de même des éléments constitutifs, des pièces détachées et des accessoires de ces véhicules. [...]